

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°971-2020-249

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2020

## Sommaire

### SECRETARIAT GENERAL

971-2020-11-13-002 - Arrêté SG/SCI du 13 nov 20 modifiant l'arrêté du 16 septembre 20 portant délégation de signature à Mme Karine MARTINE, responsable du centre de services partagés interministériels (CSPI) (4 pages)

Page 3

## SECRETARIAT GENERAL

971-2020-11-13-002

Arrêté SG/SCI du 13 nov 20 modifiant l'arrêté du 16 septembre 20 portant délégation de signature à Mme Karine MARTINE, responsable du centre de services partagés interministériels (CSPI)



# SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Service de la coordination interministérielle

Liberté Égalité Fraternité

## Arrêté SG/SCI/ du 1 3 NOV. 2020

modifiant l'arrêté SG/SCI DU 16 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Karine MARTINE, responsable du centre de services partagés interministériel (CSPI)

Le préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

- **Vu** la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion,
- **Vu** la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de la Réunion ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république,
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- **Vu** la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- **Vu** le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- **Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;
- **Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- **Vu** le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ROCHATTE (Alexandre);
- Vu le décret du Président de la République du 26 août 2020 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe (classe fonctionnelle II) M. CAUWEL (Sébastien) ;
- Vu la directive ministérielle n° 11-323 du 8 avril 2011 relative à la mise en œuvre du processus d'exécution de la dépense en mode CHORUS;

- Vu la circulaire n°DF-MGFE-13-3242 de la direction du budget du ministère de l'économie et des finances du 4 décembre 2013 désignant le préfet de région en qualité de responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité;
- Vu la convention cadre de gestion, établie dans le courant du mois de juin 2020, d'un fonctionnaire de la transition écologique et solidaire mis à disposition de la préfecture de la région Guadeloupe;
- Vu les conventions de délégation de gestion conclues avec les services déconcentrés de la Guadeloupe pour la réalisation des taches d'ordonnancement des recettes et des dépenses relevant des programmes basculés dans CHORUS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010;
- Vu l'arrêté n° 607 de la Direction générale des finances publiques du 21 août 2020 portant mise à disposition d'un contrôleur des finances publiques de 2ème classe (M. Fabien BOLINA-NAUBIER);
- Vu l'arrêté SG/SCI du 16 septembre 2020 portant délégation de signature à Mme Karine MARTINE, responsable du centre de services partagés interministériel (CSPI);
- **Vu** le contrat n° U12566430174038 contrat à durée déterminée à temps complet (article 6 sexies de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée entre l'autorité préfectorale et Madame JOSPITRE ;
- Considérant que Madame Ketty JOSPITRE, vacataire, assurera une vacation au CSPI, en qualité de gestionnaire des dépenses et des recettes, du 2 novembre au 30 décembre 2020 inclus;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

#### **Arrête**

Article 1 - Le tableau de l'article 3 de l'arrêté du 16 septembre 2020 susvisé est modifié comme suit :

Nom – Prénom	Grade	Fonction
Patrick WECK	Secrétaire administratif_PN_MI	Chef de la section 1
		REJ sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971
		Gestionnaire sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 En dépense / SF / Immo/ recettes
		RCAI - Correspondant TFG
Jocelyn CHERDIEU	Adjoint	REJ sur le SE PRFPLTF971
	Administratif_DRFIP_MEF	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo/ recettes
Sébastien NARAYANINSAMY	Adjoint administratif_PN_MI	REJ sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971
		Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo/ recettes
		Correspondant TFG
Aurélie LAURET	Contractuelle	REJ sur le SE PRFPLTF971
		Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo/ recettes
Fabien MENZIN	Adjoint administratif_DRFIP_MEF	RDP sur le SE PRFPLTF971
		RCAI_RRNF

Page 2/4

Gaëlle FALLEAU	Maréchale des logis_CSTAGN_MI	RDP sur le SE PRFPLTF971 RCAI_RRNF Correspondant CCA/TFG
Isabelle IBENE	Secrétaire administratif_DEAL_MTES	RDP sur le SE PRFPLTF971 RCAI_RRNF
Laurent LOUISY	Adjoint administratif_PN_MI	RDP sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 RCAI_RRNF
		Correspondant CCA/TFG
Rosette THETIS	Secrétaire administratif_DAAF_MAAF	RDP sur le SE PRFPLTF971 RCAI_RRNF
		Correspondant CCA/TFG
Arnaud BERLIN	Adjoint administratif_GN_MI	<b>Gestionnaire</b> sur le SE PRFPLTF971 dépense SF / Immo / Recettes
Arnaud BOA	Adjoint administratif_GN_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense SF / Immo / Recettes
Eliane HARAL	Adjoint administratif_GN_MI	<b>Gestionnaire</b> sur le SE PRFPLTF971 dépense SF / Immo / Recettes
Cristelle ABENZOAR- FOULE	Adjoint administratif_PN_MI	Gestionnaire dépense / immo / SF / Recette sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971
Nisette FERRAND	Adjoint administratif_PN_MI	<b>Gestionnaire</b> dépense / immo / SF / Recetter sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971
Sandrine MARIMOUTOU- MARTINON	Adjoint administratif_PN_MI	Gestionnaire dépense / immo / SF / Recettes sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971
Olga FLORIMONT	Adjoint administratif_Préfecture_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense SF / Immo / Recettes
Myrianne GOUFFRAN	Adjoint administratif_Préfecture_MI	<b>Gestionnaire</b> sur le SE PRFPLTF971 dépense SF / Immo / recettes
Muriane PEIFFERT	Adjoint administratif_Préfecture_MI	<b>Gestionnaire</b> sur le SE PRFPLTF971 dépense SF / Immo / recettes
André RAMADE	Adjoint administratif_Préfecture_MI	<b>Gestionnaire</b> sur le SE PRFPLTF971 dépense SF / Immo / Recettes
Jocelyn BLONBOU	Adjoint administratif_DAC_MC	<b>Gestionnaire</b> sur le SE PRFPLTF971 dépense SF / Immo
Mylène GAZA	Adjoint administratif_DEAL_MTES	<b>Gestionnaire</b> sur le SE PRFPLTF971 dépense SF / Immo / Recettes

Page 3/4

Annick HATCHI	Adjoint administratif_DEAL_MTES	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Lydia SAMSON	Adjoint administratif_DEAL_MTES	<b>Gestionnaire</b> sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Fabien BOLINA- NAUBIER	Contrôleur des finances publiques de 2ème classe_DRFIP_MEF	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Nadia CHOISI	Adjoint administratif_DJSCS_MSS	<b>Gestionnaire</b> sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Ketty BORES	Adjoint administratif_DIECCTE_MT	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Ketty JOSPITRE	Vacataire du 03/11 au 30/12/2020 inclus	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo

Article 2 – les autre articles restent inchangés.

**Article 3** – le secrétaire général de la préfecture et la cheffe du centre de services partagés interministériel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le

13 NOV. 2020

Le Préfet

Alexandre COCHATTE

### Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Page 4/4